



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 08 juin 2026

En exercice : 19

Présents : 17

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :
03/06/2026

**Date d'affichage de la
convocation :**
03/06/2026

Président de séance :
Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :
Arnaud MARQUE

**N° interne de l'acte : 2026-
39**

L'an deux mille vingt-six, le lundi huit juin ,l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Ludovic BASECQ, Xavier DUBOIS, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE , Pascale CAREY, Christelle ANNAERT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMEE, Mélanie OLMETTA, Romy ZAGHBIB, Stéphane BERNABOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Stéphane MOUVEAUX (donne pouvoir à Pascal VANDEN DORPE), François-Xavier DUPONCHELLE (donne pouvoir à Ludovic BASECQ)

Membres Absents :

2026 - 39 : Demande de financement auprès du Conseil Départemental – Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) – Rénovation énergétique des bâtiments – Programmation 2026
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Par délibération 2024-09 en date du 19 février 2024, la commune avait sollicité une subvention dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB).

Il convient de solliciter à nouveau le conseil départemental afin de retirer la subvention obtenue au titre de la programmation 2024 et de déposer un nouveau dossier au titre de la programmation 2026.

En effet, le projet initial de la commune a été complètement revu afin d'améliorer encore plus significativement les économies d'énergie.

Le projet est ainsi décrit dans la note jointe à la présente délibération.

Le coût initialement prévu est également plus important.

Le coût total estimatif des travaux s'établit comme suit :

Bâtiment ou équipement	Coût estimé
EGLISE	30 000,00 €
SALLE SAINT LAURENT	48 569,42 €
CRECHE	10 500,00 €
MAIRIE	43 527,47 €
RESTAURANT SCOLAIRE et ETAGE DE L'ECOLE	16 574,16 €
MAISON DES ASSOCIAITONS	10 500,00 €
ECOLE JL CHRETIEN	46 261,00 €
SALLE DES SPORTS	39 768,85 €
TRIBUNE STADE HENRI TURPIN - VESTIAIRES ET CLUB HOUSE	14 903,43 €
ATELIERS MUNICIPAUX	8 356,44 €
GARAGES	2 900,00 €
COUT TOTAL HT	271 860,77 €
TVA	54 372,15 €
COUT TOTAL TTC	326 232,92 €

Subvention ADVB (Département) : 30 % du montant HT : 81 558,23 €

Fonds vert : 25% du montant HT : 67 965,19 €

Autofinancement HT : 122 337,35 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,
Arnaud MARQUE

Certifié exécutoire : 10/06/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 10/06/2026
Publié le : 10/06/2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.

A Prémesses
Le Maire
Yvan HUTCHINSON

